



NOM DU GROUPE	
TYPE DE FORMATION (SOLO/DUO/QUARTET...)	
RESPONSABLE DU GROUPE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TELEPHONE(S) MOBILE	
E-MAIL 1	
E-MAIL 2	
NOMS ET PRENOMS DES MUSICIENS	INSTRUMENTS JOUES

Date et signature :



DOSSIER D'INSCRIPTION À RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2018 À

festivaljazzinsanguinet@gmail.com

ou à l'adresse postale suivante

**Office de Tourisme des Grands Lacs
55 Place G. DUFAU
BP 1000140602 Biscarrosse Cedex**

Tous dossiers qui nous parviendront incomplets, erronés ou après la date limite ne seront pas retenus pour la présélection

REGLEMENT**ARTICLE 1 : PRESENTATION**

L'office de Tourisme des Grands Lacs organisatrice du festival Jazz in Sanguinet pour le compte de la ville de Sanguinet, en partenariat avec le Music Pub MIRA de la Teste de Buch, organisent un concours intitulé "Tremplin Jazz in Sanguinet / MIRA 2018" le 17 Juillet à partir de 18h00, à l'adresse suivante : *Brasserie Mira, 370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch.*

Ce Tremplin Jazz, destiné à faire la promotion de jeunes musiciens et de jeunes formations musicales locales est ouvert aux formations européennes, du duo au sextet maximum, s'exprimant dans le champ des musiques de jazz et des musiques improvisées.

ARTICLE 2 : CANDIDATURE

Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet comprenant obligatoirement les éléments suivants :

1. La fiche d'inscription/règlement dûment remplie, et signée par le représentant désigné du groupe, seul interlocuteur responsable vis-à-vis des organisateurs
2. Une présentation détaillée du groupe (photos, revue de presse, page de réseau social, etc...)
3. Un enregistrement de bonne qualité (vidéo ou son) du groupe

**Jazz in
Sanguinet**

OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS
Jazz in Sanguinet
55 Place G. DUFAU, BP 10001, 40602 Biscarrosse cedex
Licence N°2 : 2-1012669 / Licence N°3 : 3-1012670



ARTICLE 3: PRESELECTION

La présélection sera réalisée par un jury bénévole.

Seront choisis et informé pour participer à ce tremplin Jazz in Sanguinet MIRA, de 4 à 6 groupes selon les critères suivants :

1. La musicalité de l'ensemble (qualité du son)
2. La maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes)
3. La cohésion du groupe (qualité de la mise en place) Les groupes seront tenus informés de leur sélection par mail.

L'ordre de passage pour la finale sera défini le jour du tremplin par les organisateurs en fonction des contraintes techniques, et ne pourra donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 4 : FINALE

Les groupes retenus se produiront sur la scène du Music Pub MIRA, situé 370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch , selon l'ordre de passage défini par l'organisateur et ce tout au long de la soirée du 17 Juillet à partir de 18h.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS

Les formations candidates s'engagent à être disponible le Mardi 17 Juillet dès 18h00 au Music Pub MIRA, ainsi que Vendredi 20 Juillet, en cas de victoire au tremplin Jazz in Sanguinet Mira.

Chaque formation devra interpréter trois titres minimums. La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder trente minutes. Quinze minutes seront réservées à la mise en place.

ARTICLE 6 : BACKLINE

Les formations sélectionnées disposeront sur scène d'un piano, d'une batterie et d'un ampli-basse

ARTICLE 8: DELIBERATION

Le jury se réunira et délibèrera à l'issue de la soirée afin de désigner le lauréat de l'édition en cours.

ARTICLE 9 : PRIX

Les résultats seront proclamés le soir du dernier jour de concours et les groupes vainqueurs seront récompensés de la façon suivante :

Prix 1 :

Le(s) Lauréat(s) se produiront sur la scène du festival Jazz in Sanguinet 2018, le vendredi 20 à 18h00, dans des conditions scéniques professionnelles (Repas et accès backstage pour le concert d'Electro Deluxe)

Prix 2 :

Le(s) Lauréat(s) se verront offrir un « forfait accès » de 8 heures à un des studios de répétition du Music Pub MIRA de La Teste de Buch, ainsi qu'une date de programmation au sein du Music Pub MIRA sur la saison 2018.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

L'organisateur se réserve le droit d'enregistrer/filmer l'intégralité du Tremplin Jazz et d'utiliser les enregistrements sur les différentes plateformes de communication (Réseaux sociaux, etc...)

ARTICLE 11: MODALITES GENERALES

La participation au Tremplin Jazz in Sanguinet MIRA 2018 implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.

Date et signature :

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)